

15/11/2010

Les prérecrutements, une pratique rodée dans l'Éducation nationale

Marianne Auxenfans

(SNES, ancienne secrétaire nationale de catégorie IPES-CPR-ENS)

L'institution n'a pas toujours reporté le recrutement des enseignants en fin de formation universitaire. Dans les périodes de pénurie d'étudiants, les « prérecrutements » dès l'amont des cursus universitaires ont favorisé l'accès au métier enseignant des étudiants de milieu populaire, tout en soutenant un processus d'élévation du niveau de formation : une idée à reprendre à l'ère de la masterisation ?

La mémoire de ce qu'étaient les IPES, disparus il y a trente ans, s'est largement perdue dans la profession, de même que pour les autres systèmes de prérecrutement (EN, CFPT, etc...). La notion de prérecrutement renvoie à différentes expériences, plus ou moins anciennes, donc plus ou moins connues des jeunes générations d'enseignants, mais néanmoins marquantes et structurantes pour l'histoire des enseignants de ce secteur. Toutes ces expériences ont eu partie liée avec la nécessité, à un moment donné de l'histoire, de **constituer un vivier suffisant d'étudiants à un niveau de qualification requis**, pour répondre aux besoins de recrutement d'enseignants du service public d'éducation.

Les IPES (1957-1979)

Les Instituts de préparation à l'enseignement secondaire (IPES) sont créés en 1957 pour faire face à la montée en puissance du collège : « construire un collège par jour » ne suffisait pas, il fallait aussi assurer un flux de recrutement d'enseignants qualifiés, par conséquent attirer vers le métier de professeur, puis fidéliser, un flux conséquent d'étudiants, à une époque où le « stock » d'étudiants était relativement limité.

Recrutés par concours locaux dans les universités à bac + 1, les Ipésiens percevaient un prétraitement correspondant à 171 % du Smic de l'époque, avec l'obligation d'assiduité et de réussite universitaire.

Outre les effets en terme d'accès aux études supérieures de jeunes issus de milieux populaires, les IPES permirent à l'État employeur de planifier les recrutements dont il avait besoin, de créer en amont du concours un vivier d'étudiants titulaires du diplôme universitaire requis (en l'occurrence, la licence d'enseignement), de s'assurer que les futurs professeurs resteraient bien au service de l'Éducation nationale (via l'engagement décennal souscrit par les Ipésiens en contrepartie de leur salaire d'élèves professeurs).

Les Ipésiens n'ont jamais représenté qu'une fraction des candidats au CAPES et à l'Agrégation, ces concours étant ouverts à tous les étudiants titulaires du diplôme requis (licence, maîtrise), mais les Ipésiens constituaient dans chaque université un groupe moteur et structurant, en licence d'enseignement puis dans les préparations de concours.

Une des leçons de l'expérience IPES, c'est qu'il est très important, pour son attractivité, de veiller à ce qu'un prérecrutement n'enferme pas ses étudiants dans un débouché exclusif, et qu'au contraire il offre des possibilités de réorientation et de poursuite d'études au-delà du débouché principal, ne serait-ce que pour une fraction des étudiants prérecrutés (par exemple la possibilité d'aller à l'agrégation et au doctorat, au-delà du CAPES).

Autre leçon des IPES: le recrutement sur critère de mérite universitaire (par concours) n'est nullement contradictoire avec un effet de rattrapage des inégalités géographiques : rien n'empêche l'État d'allouer à telle ou telle université, par exemple dans les DOM, un complément de postes d'IPES à cette fin.

De même, le recrutement sur critère de mérite n'a pas empêché que les IPES bénéficient largement aux étudiants issus des milieux populaires, devenant de fait un instrument de démocratisation des études supérieures et de l'accès à la profession enseignante, ce qui n'était pas leur fonction première.

Ils ont aussi fourni à bon nombre des précaires de l'époque le moyen de financer la préparation à temps plein de la licence, puis du concours, donc l'accès à la titularisation, avec pour effet collatéral heureux la cohabitation et le brassage, à l'intérieur des préparations, de jeunes étudiants et d'anciens maîtres-auxiliaires, déjà dotés d'expérience sur le tas. Cela a contribué à y faire régner un climat de formation d'adultes, où les débats professionnels, pédagogiques et syndicaux jouaient leur rôle dans la construction d'une identité professionnelle et collective forte.

Ceci dit, si les IPES ont permis en nombre appréciable des trajectoires inespérées, par exemple l'accès d'enfants de petits agriculteurs ou d'ouvriers à des postes de professeur, de chercheurs au CNRS ou d'universitaires, c'est parce que les IPES étaient un maillon dans une chaîne qui commençait alors en 3e avec le concours de l'École Normale d'instituteurs, dont certains lauréats pouvaient aller au lycée pour décrocher le bac, puis poursuivre en fac, voire en prépa comme Ipsiens, pour enchaîner avec Normale sup. Ainsi s'explique le fait que, jusqu'à la fin des années 70, le recrutement populaire n'était pas totalement absent des prépas et des ENS, ce qu'il est devenu ensuite...

En combinant un flux continu et très important (**entre 1957 et 1978, entre 25 et 30 000 personnes étaient en permanence salariées pour étudier en vue de devenir enseignants**), et de multiples paliers de prérecrutement, dont le premier dès la fin de 3e, on obtient **une contribution très significative à la démocratisation de l'enseignement**, y compris si l'objectif premier n'est pas celui-là.

Les centres de Formation de Professeurs Techniques

Autre expérience de prérecrutement suscitée par les besoins du Second degré : les cycles préparatoires aux concours de l'enseignement technique (CP-CAPT, puis CP-CAPET) en CFPT (Centre de Formation de Professeurs Techniques). Dans ce cas, le prérecrutement a favorisé non seulement la « planification des flux », mais aussi l'ancrage dans le Second degré de disciplines technologiques, vectrices du développement des filières technologiques du lycée, elles-mêmes outils majeurs de la démocratisation de l'accès au bac dans les années 1970 à 1995.

Les disciplines technologiques ont pour spécificité d'avoir longtemps recruté une part importante de leurs enseignants chez les professionnels issus de l'industrie, les formations initiales étant embryonnaires à l'université. L'arrêt de tout recrutement de Second degré à un niveau inférieur à la licence, l'intégration des professeurs techniques dans le corps des certifiés ont conduit à la généralisation du recrutement des professeurs certifiés à la licence dans des disciplines où il n'existait tout simplement pas de licence, et donc encore moins d'étudiants ni de professionnels licenciés, ce qui a posé un problème redoutable. Le développement des CAPET a imposé la création de licences technologiques, et un effort pour que les étudiants titulaires de BTS, de DUT ou de diplômes professionnels puissent obtenir ces licences nouvellement créées, afin de remplir les nouvelles conditions pour se présenter au CAPET.

Les cycles préparatoires au CAPET ont constitué le marchepied qui a permis à des centaines d'étudiants et de professionnels de se consacrer entièrement, en tant qu'élèves professeurs prérecrutés à bac+ 2, à réussir leur licence universitaire moyennant les remises à niveau qui s'avéraient nécessaires en fonction de leur bagage antérieur, puis de bénéficier d'une préparation optimale et à temps plein aux épreuves du CAPET.

C'est grâce aux centres CP-CAPET de Cachan, Armentières, Tarbes, Rennes, Toulouse, etc., qu'ont pu être formés bien des professeurs de nos filières technologiques. C'est par la coopération entre ces centres et les universités qu'ont pu être mis au point rapidement les contenus et les enseignements des licences du secteur technologique industriel (génie mécanique et productique, génie électrique, etc..) comme celles des secteurs tertiaires et les sciences sanitaires et sociales, en adéquation avec les exigences du CAPET et du métier d'enseignant en lycée technologique, avec toutes les dimensions pédagogiques originales que ces filières ont construites et comportent toujours.

L'existence de tels centres de formation a donc favorisé tout un travail d'ingénierie de la formation, d'élaboration de contenus à visée professionnalisante, en lien avec l'université, dans les conditions de l'époque certes (pas d'autonomie ni de concurrence des universités...), mais avec des résultats qui peuvent nourrir notre réflexion d'aujourd'hui, quand il s'agit d'inventer des masters articulés aux préparations de concours de recrutement d'enseignant et correspondant aux métiers de l'enseignement dans leur diversité.

Le cas des CP CAPLP

Ce dispositif de Cycle Préparatoire au concours externe de PLP était ouvert aux candidats ayant un BTS, DUT ou diplôme bac + 2, ou bac + 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines où il n'existait pas de filière d'enseignement supérieur. Créé en 2001 avec 250 postes dans 13 spécialités, ce dispositif offrait encore 50 postes à 230 candidats inscrits à la session 2004. Il a disparu sans bruit en 2009 : la dernière

promotion de bénéficiaires vient donc de passer le concours PLP 2010....

Les élèves professeurs étaient formés dans plusieurs centres en France : par exemple à Nancy Metz en Génie Industriel option bois, à Saint Denis dans le cadre de l'IUFM de Créteil pour les futurs PLP en Génie Industriel Structures Métalliques, etc

L'objectif était de permettre à des professionnels ou à des personnels enseignants contractuels de réussir la licence professionnelle, puis de se préparer dans de bonnes conditions au CAPLP, en les rémunérant pendant 2 ans (exceptionnellement, 3 ans) à l'indice 293 comme élèves-professeurs. La réussite de la licence en cours de Cycle Préparatoire donnait d'ailleurs la dispense des épreuves d'admissibilité du concours de recrutement : les élèves-professeurs ne passaient que l'oral du CAPLP, puis ils bénéficiaient comme tous les autres lauréats du CAPLP de l'année de stage rémunéré en IUFM après le concours, soit 3 ans de formation professionnelle au métier de professeur de LP.

Le cas des ENS

Quatrième exemple de prérecrutement historiquement lié au second degré, et qui a l'avantage d'exister encore : les Écoles normales supérieures.

Le parcours de formation en ENS commence par le prérecrutement, via un concours disciplinaire à bac + 2, préparé en règle générale en classes prépas, mais ouvert à des candidats libres. Ce concours donne accès, comme tout prérecrutement, au statut d'élève-professeur stagiaire (un an), puis d'élève-professeur (trois ans), avec le traitement correspondant à l'indice 331 (1512 euros bruts mensuels) puis 342 (1563 euros bruts mensuels), et tout ce qui fait la supériorité d'un traitement à l'égard d'autres dispositifs type bourse, allocation, etc. (les cotisations retraite notamment).

Le cursus des élèves professeurs inclut l'obtention de la licence, puis du master à l'université, ainsi que des formations complémentaires très diversifiées propres à chaque École, plus ou moins articulées avec la recherche. La préparation du concours de recrutement (CAPES ou CAPET, Agrégation), largement assurée par l'École, offre aux normaliens ainsi qu'à des auditeurs libres un encadrement optimal et des conditions facilitantes (travail collectif, accès aux ressources documentaires, etc.). La préparation du CAPES ou du CAPET se réduit à la préparation de l'oral, car la réussite au concours d'entrée à l'ENS, comme à celui des IPES jadis, dispense d'avoir à passer l'écrit du concours.

Une cinquième année peut être accordée à certains élèves, pour diverses raisons, le cas échéant pour tenter à nouveau le concours en cas d'échec.

Qu'ils aient obtenu le CAPES, le CAPET ou l'Agrégation, les normaliens bénéficient, comme tous les autres lauréats de concours de recrutement, de l'année de stage après le concours : ils enchaînent donc une année de formation rémunérée comme professeur stagiaire, après avoir été élève-professeur pendant quatre, voire cinq ans, ce qui ménage un temps de formation initiale professionnelle conséquent. En échange des années rémunérées comme élève-professeur, ils ont souscrit un engagement décennal à servir soit l'Éducation nationale (Fontenay-Saint Cloud-Lyon, Cachan), soit l'État (Ulm-Sèvres), les années de formation étant décomptées de ces dix ans. À l'issue de leur année de stage, ils sont reclassés, avec prise en compte de leur ancienneté d'élève-professeur, ce qui leur permet de démarrer leur carrière effective au quatrième échelon. Ayant cotisé dès leur entrée à l'ENS, vers l'âge de vingt ans, ils peuvent accéder à la retraite dans des conditions attrayantes.

Le cas des ENS montre qu'il est techniquement possible d'avoir à la fois le présalaire précoce et la formation initiale en École, et le recrutement post-master avec la reconnaissance indiciaire que cela implique. Les autres prérecrutements (IPES, CP CAPET etc.) fonctionnaient selon le même principe, le recrutement et la reconnaissance indiciaire se situant à l'époque après la licence.

Un tel schéma ouvre des perspectives à la réflexion syndicale, puisqu'il permet de se dépêtrer des contradictions paralysantes dans lesquelles le pouvoir se plaît à nous enfermer :

- élever le niveau de recrutement « ou » lutter contre la sélection sociale,
- préserver la formation professionnelle initiale « ou » éviter le décrochage indiciaire entre premier et second degré....

Un schéma intégrant des prérecrutements peut constituer un cadre commun à toutes les formations initiales d'enseignant, justement parce qu'il autorise, par un cadre institutionnel sécurisé et propice à

une formation pluriannuelle de qualité, toutes les déclinaisons et modulations répondant aux exigences particulières des différents métiers de l'enseignement.

Marianne Auxenfans
Secrétaire départementale du SNES Hauts-de-Seine